

Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France

Il y a vingt-cinq ans la France abolissait la peine de mort et, depuis, cette décision n'a pas été remise en cause. Le Conseil d'Églises Chrétiennes en France se réjouit de cet acquis qui respecte l'inaliénable dignité de l'Homme et de la Vie.

À l'occasion de cet anniversaire, et de la Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort, le 10 octobre 2006, il tient à marquer son soutien aux nombreux mouvements et associations de défense des droits de l'Homme, parmi lesquels l'ACAT qui, depuis, ne cessent de militer pour que cet acquis soit étendu à tous les Etats.

Aujourd'hui, la configuration internationale a profondément changé. Le prétexte de la lutte contre le terrorisme pour justifier des tribunaux d'exception, l'instrumentalisation de la peur des populations, la violence et l'arbitraire en certains lieux de la planète où n'existe pas de véritable État de droit, nous apparaissent très préoccupants. Le Cecef encourage les chrétiens à redoubler de vigilance face aux tentations de revenir en arrière et il rappelle ce qu'il avait affirmé avec force en 1991 :

« Chrétiens, nous croyons que Jésus-Christ a pris sur lui la violence des hommes au point d'en être la victime, pour la désarmer. Tout disciple du Christ est appelé à devenir artisan de paix, à remplacer la haine et l'angoisse par la miséricorde et la confiance.

Certes, nous reconnaissons que dans le passé, même en régime chrétien, on a appliqué la peine de mort aux meurtriers et à d'autres criminels, et que les Eglises-mêmes y ont recouru. Notre relecture actuelle du témoignage biblique et notre réflexion sur le Dieu de la vie nous conduisent à rejeter fermement ces pratiques antérieures. Fondamentalement, la vie humaine appartient à Dieu seul. C'est Lui qui nous appelle à être au service de la vie et non de la mort. Un Etat, dans lequel une justice humaine prononce une sentence de vie ou de mort sur des individus, ne s'arroge-t-il pas le droit à un jugement qui n'appartient qu'à Dieu ? Le Seigneur des vivants ne veut pas la mort des pécheurs mais leur conversion (Ez 33, 11). Il a envoyé son Fils non pour juger le monde, mais pour que, par Lui, il soit sauvé. (Jn 3, 17). »

Dans un monde troublé et divisé, où l'on pratique encore massivement les exécutions capitales, il importe plus que jamais que les chrétiens s'unissent dans une seule et même dénonciation, sereine mais ferme, de ce châtement contraire à l'espérance en l'accueil de la miséricorde divine.

Cardinal Jean-Pierre RICARD

Archevêque de Bordeaux

Président de la Conférence des évêques de France

Pasteur Jean-Arnold de CLERMONT

Président de la Fédération protestante de France

Métropolitain Emmanuel

Président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France

Contacts presse

Conférence des évêques de France
Mme Ludovine de La Rochère
Tél. 01 45 49 69 90

Fédération protestante de France
Mme Myriam Delarbre
Tél. 01 44 53 47 00

Assemblée des évêques orthodoxes de France
M. Carol Saba
Tél. 06 20 18 46 77